

LE 16 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 16 novembre 2020, à 18h par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers :

Anne-Marie Beaudry Jonathan Goupil
Liette St-Pierre Steve Lapointe
Martine Rouillard

Absence non motivée : Monsieur Régis Prévost

La séance est présidée par la mairesse, Madame Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La mairesse déclare la séance ouverte à 18h.

26-11-20

CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la constatation du quorum, la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution signataire règlement d'emprunt
4. Demande à la CPTAQ
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

27-11-20

RÉSOLUTION SIGNATAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE NOMMER madame la mairesse Marielle Lemieux et la Directrice générale Dany Robert pour signer tous documents relatifs au règlement d'emprunt temporaire de 212 125\$ pour des travaux d'alimentation en eau potable

ADOPTÉE

28-11-20

DEMANDE À CPTAQ MICHELINE BEAULIEU

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du terrain visé et des lots avoisinants est de classe 7-6P 7-4PW;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture demeurent inchangées;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles étant donné que l'usage ne change pas;

CONSIDÉRANT QU'aucune contrainte ne se pose compte tenu que la demande n'est pas pour une fin autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT certes qu'il existe quelques terrains vacants hors de la zone agricole. Toutefois, Mme Beaulieu désire vendre son dernier terrain et en raison du refus des propriétaires de lots contigus, celle-ci demande l'autorisation de le vendre à un tiers;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du territoire ne sera en aucun point dérangé faute d'absence de changement d'usage;

CONSIDÉRANT QUE les effets restent exactement les mêmes qu'avant;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la propriété foncière ne sera pas modifiée par cette autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Magloire appuie la demande d'autorisation faite par Madame Micheline Beaulieu auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en vue d'obtenir l'aliénation et lotissement d'un terrain d'une grandeur de 4,9700 hectares faisant partie du lot numéro 5 067 577 à Saint-Magloire pour la vente de celui-ci;

QUE la Municipalité informe la C.P.T.A.Q. que la demande d'aliénation et lotissement, présentée par Madame Micheline Beaulieu est conforme à la réglementation municipale en vigueur et il ne cause aucun préjudice à la pratique de l'agriculture dans cet arrondissement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne nous est parvenue.

29-11-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 18h06.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 16 novembre 2020

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale